



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



La Région récompense l'excellence et le mérite

Plus d'informations sur
auvergnerrhonealpes.fr

La Région qui agit



Dès mon arrivée à la tête de la Région en 2016, j'ai tenu à ce que le mérite et le travail des lycéens soient valorisés avec la mise en place d'une bourse régionale récompensant l'excellence des résultats à l'obtention d'un diplôme : la « **Bourse au mérite** ».

Nous avons également souhaité mettre en place la « **Bourse au mérite plus** » afin de mettre en avant les élèves ayant fait preuve d'une persévérance et d'efforts importants malgré les difficultés de la vie qu'ils ont pu rencontrer.

En plus de ces bourses à l'obtention du diplôme, nous avons voulu aller plus loin par la création d'une « **Bourse de la réussite** ». Celle-ci permettra de récompenser chaque année des lycéens en fonction de l'excellence des résultats obtenus et du mérite personnel dont ils ont fait preuve. L'objectif est d'inciter les élèves les plus méritants à ne rien lâcher et à redoubler d'efforts dans la réussite de leur parcours.

A travers ces bourses, nous voulons donner du sens à cette belle valeur du mérite, inscrite au cœur de la conception républicaine de l'école, en montrant à tous les enfants d'Auvergne-Rhône-Alpes que dans notre région les efforts et le travail qu'ils réalisent sont récompensés.

Laurent WAUQUIEZ

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

A handwritten signature in black ink that reads "Laurent Wauquiez". The signature is written in a cursive, flowing style.

BOURSE AU MÉRITE

Montant
500€

Pour qui ?

- Lycéens en Terminale générale, technologique ou professionnelle.
- Lycéens en dernière année de CAP en voie scolaire.
- Lycéens de la Nouvelle Chance.
- Apprentis en Terminale professionnelle.
- Apprentis en dernière année de CAP ou de BP.

Pourquoi ?

Récompenser l'excellence des résultats, valoriser le travail des lycéens, encourager l'émulation.

Quels critères ?

Avoir la mention Très Bien au BAC ou une note supérieure ou égale à 16/20 au CAP ou au BP.

Comment ?

Le bénéficiaire fait sa demande sur le site de la Région.

À savoir

- Démarche volontaire du jeune (pas d'automatisme lié à la réussite au diplôme).
- Demande de bourse en ligne à partir des résultats du bac et jusqu'à fin octobre.

Candidature réservée aux jeunes issus d'un établissement scolaire d'Auvergne-Rhône-Alpes public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat.

BOURSE AU MÉRITE PLUS

Montant
500€

Pour qui ?

- > Lycéens et apprentis en Terminale générale, technologique ou professionnelle.
- > Lycéens et apprentis en dernière année de CAP.
- > Apprentis en dernière année de BP.

Pourquoi ?

Récompenser les jeunes ayant accompli un parcours exceptionnel.

Quels critères ?

Faire preuve d'un mérite remarquable :

- > persévérance et détermination scolaire.
- > dépassement de soi face aux difficultés de santé et de vie.
- > solidarité et l'implication envers les autres.
- > engagement et participation à la vie de l'établissement scolaire.

Comment ?

Candidature proposée par l'enseignant ou le CPE en accord avec le chef d'établissement, via le Portail des Aides.

À savoir

- > Démarche de l'établissement.
- > Demande de bourse réalisable **d'avril à juin**
(dates précises communiquées lors de chaque campagne).
- > Versement conditionné à l'obtention du diplôme. Le lycée doit faire la demande de paiement de la bourse de l'élève désigné lauréat.
- > Pas cumulable avec la Bourse au Mérite mention TB.
- > 1 bénéficiaire par établissement si l'effectif en dernière année de formation est inférieur ou égal à 300 jeunes.
- > 2 bénéficiaires par établissement si l'effectif est supérieur à 300.

Candidature réservée aux jeunes issus d'un établissement scolaire d'Auvergne-Rhône-Alpes public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat.

BOURSE DE LA RÉUSSITE

Montant
1 000 €

Pour qui ?

- > Lycéens en classe de Première ou Terminale.
- > Lycéens en CAP voie scolaire.
- > Etudiants en BTS (1^{ère} ou 2^{ème} année).
- > Etudiants en Classe préparatoire aux grandes écoles .
(1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année)

Pourquoi ?

Inciter les jeunes à la réussite des études en les accompagnant pendant leur scolarité, récompenser le mérite personnel.

Quels critères ?

Cumuler **excellence des résultats scolaires et mérite personnel**: assiduité, persévérance, dépassement de soi face aux difficultés de santé et de vie, solidarité et implication envers les autres, engagement dans la vie scolaire, esprit d'initiative...).

La Région sera attentive aux dossiers des jeunes issus de **milieux modestes**.

Comment ?

Candidature proposée par l'enseignant ou le CPE en accord avec le chef d'établissement, via le Portail des Aides.

À savoir

- > 1 seule Bourse de la Réussite pendant sa scolarité. (Possibilité de cumuler avec la Bourse au mérite ou la Bourse au Mérite Plus.)
- > 1 bénéficiaire par établissement pour les établissements dont l'effectif en dernière année de formation est inférieur ou égal à 300 jeunes.
- > 2 bénéficiaires par établissement si l'effectif est supérieur à 300.
- > 1 programme de mentorat proposé à chaque lauréat afin qu'il puisse être conseillé au quotidien. Les mentors (entrepreneurs, professionnels en libéral, enseignants, élus...) donneront de leur temps pour partager leur expérience, réaliser diverses activités (sorties culturelles ou sportives) ou mobiliser leur réseau.

Candidature réservée aux jeunes issus d'un établissement scolaire d'Auvergne-Rhône-Alpes public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat.



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Hôtel de Région
Auvergne-Rhône-Alpes**

101 cours Charlemagne
CS 20033
69269 LYON CEDEX 02

**Hôtel de Région
Auvergne-Rhône-Alpes**

59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02